

### Arrêté du 18 mai 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris

NOR: JUSF2115363A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;

Considérant le courrier du 22 avril 2021 de M<sup>me</sup> Aziza EL FOURGI cessant ses fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, de régisseuse d'avances et de recettes auprès de de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris;

Considérant le courrier du 23 avril 2021 de M<sup>me</sup> Lydie DESJU, demandant sa nomination en tant que régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris;

Considérant le courrier du 6 mai 2021 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris demandant la nomination de M<sup>me</sup> Lydie DESJU en tant que régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de Paris;

Considérant le courrier du 12 mai 2021 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île de France donnant avis favorable à la nomination de M<sup>mé</sup> Lydie DESJU en tant que régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de Paris;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques

# Arrête:

#### Article 1er

M<sup>me</sup> Lydie DESJU est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris, en remplacement de M<sup>me</sup> Aziza EL FOURGI qui cesse ses fonctions.

### Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 15 000 euros, le montant du cautionnement imposé à  $M^{me}$  Lydie DESJU est fixé à 1 800 euros.

# Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse lle-de-France-Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 18 mai 2021

Le chef du bureau de la synthèse,

Nizar AZOUZ